

# L'AFRIQUE POUR LES DROITS DES FEMMES

RATIFIER & RESPECTER!

## Dossier de presse

**fidh**

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme



# L'Afrique pour les droits des femmes

## «Ratifier et Respecter»

L'année 2009 marque le 30ème anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) par l'Assemblée générale des Nations unies. Si la grande majorité des Etats africains ont aujourd'hui ratifié



*« Mon combat constant pour la justice m'amène aujourd'hui à apporter tout mon soutien à cette initiative essentielle. Je suis aux côtés de tous ceux qui lancent cet appel pour l'égalité, afin de mettre un terme aux violences et aux discriminations à l'égard des femmes en Afrique ».*

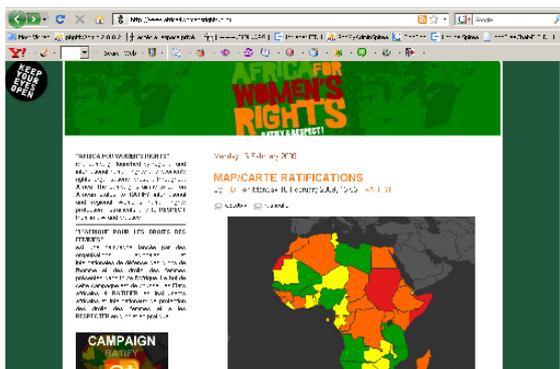
**Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix 2003, marraine de la campagne**

Le 8 mars 2009, plus d'une centaine d'organisations, présentes sur tout le continent africain, ont lancé une campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour mettre un terme aux discriminations et aux violences à l'égard des femmes en Afrique.

Cette campagne a été lancée à l'initiative de la FIDH en collaboration avec African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHRS), Femmes Africa Solidarité (FAS), Women's Aid Collective (WACOL), Women in Law and Development in Africa (WILDAF) et Women and Law in South Africa (WLSA).

Cette campagne compte sur le soutien de **Desmond Tutu**, prix Nobel de la paix 1984, **Youssou N'Dour**, artiste, **Shirin Ebadi**, prix Nobel de la paix 2003, **Nadine Gordimer**, prix Nobel de littérature 1991, **Wolé Soyinka**, prix Nobel de littérature 1986, **Rachid Taha**, artiste, **Angélique Kidjo**, artiste, **Maryse Condé**, écrivaine, **Jane Birkin**, artiste et **Bafing Kul**, artiste.

La campagne compte également sur le soutien de : **Yakin Erturk**, Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, **Soyata Maiga**, Rapporteuse spéciale de la CADHP, **Angela de Melo**, Vice-présidente de la CADHP, **Pramila Patten**, Experte des Nations unies et membre du comité CEDAW.



### Le blog [www.africa4womensrights.org](http://www.africa4womensrights.org) un instrument-clef de la campagne

Francophone et anglophone, ce blog est animé par les organisations qui participent à la campagne.

Vous y trouverez la déclaration de campagne à signer en ligne, ainsi que de nombreuses informations sur la situation des droits des femmes en Afrique et les actions menées dans le cadre de la campagne sur l'ensemble du continent africain et ailleurs :

**Une carte détaillée** des ratifications (Convention CEDAW et Protocole à la CADHP) permet d'identifier en un seul coup d'œil les Etats qui se sont engagés à protéger les droits humains des femmes au niveau international.

**Tous les outils de la campagne** sont accessibles et téléchargeables.

**Un calendrier des actions** est régulièrement mis à jour.

## «Ratifier et Respecter»

cette convention, les violations des droits humains des femmes persistent sur le tout le continent. Malgré quelques progrès dans la législation de certains Etats africains et dans la pratique, le respect effectif des droits humains des femmes est loin d'être acquis.

### Pourquoi cette campagne ?

Dans la majorité des pays africains, la discrimination demeure ancrée en droit et en fait : les femmes se voient refuser l'égalité des droits à l'héritage, à la propriété, à la tutelle et à la garde des enfants, et doivent se soumettre à l'autorité du mari. Les femmes ont un accès restreint et inégalitaire à l'éducation, aux soins, aux affaires publiques et peinent à faire valoir leurs droits devant la justice.

Les violences contre les femmes persistent dans les sphères publiques et privées. A travers



De plus en plus de femmes africaines s'organisent pour revendiquer plus d'efforts en matière de prévention et un meilleur accès aux soins

tout le continent, les femmes continuent à souffrir de violences domestiques et sexuelles, et de pratiques traditionnelles néfastes, telles que les mutilations génitales féminines, les rites de veuvage, le lévirat, les mariages forcés et précoces.

Dans un certain nombre de pays, l'escalade récente de la violence politique a particulièrement pris les femmes pour cible.

**Adak, soudanaise**, raconte que lorsque son mari est décédé pendant la guerre, tout ce que le couple possédait lui a été retiré. « Ici lorsque le mari meurt, c'est le beau-frère qui hérite de tout et de la femme aussi. Cette loi familiale a été faite pour favoriser les hommes et considérer les femmes comme leur propriété. (...) Ces lois sont reconnues jusque devant la Cour suprême.(...) Je pense que le changement doit passer par les lois et pas seulement par les mentalités. C'est au parlement de voter une loi spécifiant que les femmes ont des droits et ne sont pas la propriété de l'homme. Tout le monde devrait être traité avec équité devant la loi ».

Propos recueillis par Titouan Lamazou pour l'association Lysistrata en 2006.

### Les temps forts de la campagne

- **8 mars 2009** : lancement de la campagne

- **11 juillet 2009** : anniversaire de l'adoption du protocole à la CADHP - appel à sa ratification

- **3 septembre 2009** : anniversaire de l'entrée en vigueur de la CEDAW - publication d'un cahier d'exigences. Ce document est le fruit des enquêtes menées par les organisations nationales dans leurs propres pays. Il répertorie les principales violations des droits des femmes

et les principales revendications, dans chacun des pays concernés par la campagne. Il servira d'outil de plaidoyer pour que des réformes soient engagées par les gouvernements.

- **Du 25 novembre au 10 décembre 2009** : «16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes » : des actions seront organisées à travers le continent pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre et faire pression sur les autorités : manifestations, concerts, conférences de presse, pétitions, etc....

# L'Afrique pour les droits des femmes

## «Ratifier et Respecter»

**Renforcer le respect des droits humains des femmes** passe par la modification des législations. L'effectivité de leurs droits est fonction de la volonté politique des Etats de **ratifier** les instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains des femmes, et de **respecter** leurs obligations internationales, en modifiant leurs lois nationales et en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer leur mise en oeuvre effective.

### Les instruments internationaux et régionaux de protection des droits des femmes

**La Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW)**, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, est le texte de référence en matière de protection des droits des femmes, au niveau international. Elle énumère les obligations des Etats de mettre un terme aux discriminations à l'égard des femmes dans les sphères publiques et privées et de promouvoir l'égalité et préconise la modification des schémas socioculturels de l'homme et de la femme afin d'éliminer les préjugés fondés sur l'idée d'infériorité des femmes et des rôles stéréotypés des deux sexes. Un Comité de surveillance est destiné à s'assurer de la bonne mise en oeuvre de la convention.

Le Protocole facultatif à la CEDAW, adopté en 1999, permet aux femmes qui ne peuvent obtenir justice dans leur propre pays de porter plainte auprès d'un Comité des Nations Unies.

Si presque tous les Etats africains ont ratifié la CEDAW (51 sur 53), 8 de ces Etats ont émis des réserves à certains articles de cette Convention, allant parfois à l'encontre du principe même de non-discrimination. De plus, 35 Etats n'ont pas ratifié son Protocole facultatif.

#### La Convention : un outil pour obtenir de nouveaux droits

De nombreux combats ont d'ores et déjà été menés et conquis sur les bases de la Convention CEDAW, qui ont notamment abouti dans certains pays comme le Sénégal et le Burkina à une réelle prise de conscience et à un abandon progressif des mutilations génitales féminines.

Au Bénin, la loi a été modifiée dans un sens plus favorable aux femmes. Au Mali un nouveau code de la famille, moins discriminatoire, est en voie de promulgation. Mais ces avancées sont encore bien timides, et les inégalités en matière de droits des femmes demeurent criantes. Seuls deux Etats du continent, le Cap Vert et l'Afrique du Sud, peuvent se prévaloir d'une législation entérinant une véritable égalité entre les sexes.



Partout sur le continent, des organisations de femmes et de défense des droits de l'Homme s'appuient sur ces textes pour revendiquer leurs droits.

**Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples**, adopté en 2003 à la suite d'une lutte acharnée des organisations africaines de défense des droits des femmes, oblige les Etats à garantir aux femmes leurs droits fondamentaux. Certains des droits et obligations énumérés sont particulièrement pertinents dans le contexte africain comme la prohibition des pratiques traditionnelles néfastes ou l'obligation d'apporter une protection spécifique aux femmes dans les conflits armés. Ce Protocole représente par ailleurs une avancée considérable en matière de droits reproductifs.

Six ans après son adoption, 27 Etats n'ont toujours pas ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

## «Ratifier et Respecter»

### Les objectifs : « Du plaidoyer...à la loi...à la réalité »

Cette campagne vise à obtenir des engagements concrets au niveau international, des réformes au niveau national et la démonstration d'une véritable volonté de la part des Etats africains de faire respecter ces évolutions. L'initiative vise l'ensemble des pays du continent.

**L**e but ultime de cette campagne est de mettre fin aux violences et discriminations dont les femmes sont victimes sur le continent africain.

Si la mobilisation autour de cette campagne est suffisamment importante pour exercer une réelle pression sur les Etats, les amenant à ratifier les conventions africaines et internationales protectrices des droits des femmes, à supprimer leurs lois et coutumes discriminatoires, à adopter des lois protectrices des droits des femmes et à tout mettre en oeuvre pour garantir leur application, la vie des femmes en Afrique changera.



**Au Niger, des femmes se mobilisent pour faire pression sur l'Etat, afin qu'il respecte les obligations internationales qu'il a lui-même contracté lorsqu'il a ratifié la CEDAW**

Cette campagne ne va pas empêcher, du jour au lendemain, les viols d'être commis, les excisions d'être pratiquées ou modifier de façon immédiate les stéréotypes concernant le rôle des femmes dans les sociétés. Toutefois, si des lois existent et sont appliquées pour sanctionner ces violences et pour donner aux femmes un statut égal à celui de l'homme, les auteurs de ces pratiques pourront être arrêtés et les femmes ne seront plus lésées face à leurs frères ou époux, ou marginalisées dans la sphère publique.

Ce n'est qu'avec l'obtention d'une égalité en droit et en fait, et la fin de l'impunité pour les auteurs de violences et crimes sexuels, que les mentalités pourront alors évoluer dans le sens du respect des droits humains des femmes.

### Les revendications de la campagne

**Nous demandons** aux Etats africains de ratifier l'ensemble des instruments régionaux et internationaux de protection des droits humains des femmes, sans réserve.

**Nous demandons** aux Etats africains d'intégrer en droit interne les dispositions de ces instruments, en abrogeant les lois discriminatoires et en adoptant des lois protectrices des droits humains des femmes.

**Nous demandons** aux Etats africains de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des lois de protection des droits humains des femmes.

**Nous demandons** à tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, hommes et femmes, de se joindre à la campagne afin que nous puissions tous ensemble parvenir à la réalisation de l'égalité entre les sexes et au respect intégral des droits humains des femmes.

# L'Afrique pour les droits des femmes

## «Ratifier et Respecter»

Cette année, une attention particulière sera accordée à la situation des femmes dans quatre pays : le Botswana (Afrique australe), le Burundi (Afrique de l'Est), la RDC (Afrique centrale), le Togo (Afrique de l'Ouest).

### Quatre pays cibles de la campagne en 2009

#### République démocratique du Congo (Afrique centrale)

**Population :** 52 000 000 habitants

**En République démocratique du Congo**, de nombreuses lois demeurent profondément discriminatoires à l'égard des femmes, notamment des dispositions du Code de la famille, du Code de travail, et du Code pénal. Les violences sexuelles continuent d'être commises à grande échelle dans les zones de conflits, mais également dans les régions relativement stables et ce, en toute impunité. Malgré l'adoption en 2006 de deux lois sur les violences faites aux femmes, le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour assurer leur application. Bien que l'accès des femmes à la justice soit prévu par la loi, l'exercice de ce droit reste limité dans les faits par l'analphabétisme, les frais de justice, le manque d'information et l'absence de toute aide. Cette situation entraîne une culture de l'impunité favorable à l'expansion de ces violences. Enfin, les problèmes des femmes ne sont que faiblement pris en compte dans les programmes de reconstruction du pays, notamment concernant leur accès aux services de santé et de soins obstétricaux, à l'eau potable, à l'éducation, à la prise de décision et au système judiciaire.

#### La campagne appelle les autorités de RDC à :

- prendre des mesures législatives pour mettre fin aux discriminations envers les femmes, combler les lacunes, et corriger les dispositions législatives ambiguës qui empêchent les femmes de jouir de leurs droits
- supprimer les obstacles qui entravent l'accès des femmes à l'éducation, aux services de santé et à la justice et arrêter et condamner les auteurs de violences à l'égard des femmes
- ratifier le Protocole à la CEDAW



#### Etat des ratifications :

**Convention CEDAW :** ratifiée (1986)

**Protocole à la CEDAW :** ni signé, ni ratifié

**Protocole à la CADHP :** ratifié (2009)



#### Botswana (Afrique australe) :

**Population :** 1 670 480 habitants

**Au Botswana**, les discriminations persistent dans le domaine de la famille et notamment du mariage : pouvoir marital, mariages précoces et polygamie. Les lois sur les violences domestiques et abolissant le pouvoir marital ne sont pas respectées.

#### La campagne appelle les autorités du Botswana à :

- mener à bien la réforme du droit de la famille
- mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des lois sur les violences à l'égard des femmes et supprimant le pouvoir marital
- ratifier le Protocole à la CADHP

#### Etat des ratifications :

**Convention CEDAW :** ratifiée (1996)

**Protocole à la CEDAW :** ratifié (2007)

**Protocole à la CADHP :** ni signé, ni ratifié

## «Ratifier et Respecter»

« Chaque jour les droits des femmes sont bafoués et violés. Cette situation ne peut fondamentalement changer sans un engagement fort des femmes mais aussi des hommes. Soyons tous solidaires de cette campagne qui a mon plein soutien, pour contribuer à bâtir une Afrique digne des femmes. »

**Me Soyata Maiga, Rapporteuse spéciale de la CADHP sur les droits des femmes, janvier 2009**



### Togo (Afrique de l'Ouest)

**Population :** 5 018 502 habitants

**Au Togo**, le droit de la famille demeure profondément discriminatoire. Malgré sa validation en 2007, l'avant projet du Code des personnes et de la famille n'a pas été adopté. Ce Code doit instituer l'égalité en matière de succession ainsi que la possibilité de divorce par consentement mutuel, supprimer la polygamie et donner aux femmes la possibilité de refuser de se soumettre aux rites de veuvage.

**La campagne appelle les autorités togolaises à :**

- accélérer la réforme du Code des personnes et de la famille pour éliminer toutes les dispositions discriminatoires
- adopter une loi sur les violences envers les femmes, condamnant notamment les violences conjugales, le viol, y compris conjugal, le harcèlement sexuel et autres formes d'abus sexuels
- incorporer la Convention CEDAW au droit togolais
- ratifier le Protocole à la CEDAW

**Etat des ratifications :**

**Convention CEDAW : ratifiée (1983)**

**Protocole à la CEDAW : ni signé, ni ratifié**

**Protocole à la CADHP : ratifié (2005)**

### Burundi (Afrique de l'Est)

**Population :** 6 054 714 habitants

**Au Burundi**, le Code de la famille en vigueur contient de nombreuses dispositions discriminatoires à l'égard des femmes, notamment en matière d'héritage, de régimes matrimoniaux, de droit de propriété et de transmission de la nationalité.

**La campagne appelle le gouvernement du Burundi à :**

- accélérer la réforme de ce texte, en discussion depuis 8 ans, et la soumettre au parlement dans les meilleurs délais
- mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes qui instaurent des discriminations envers les femmes et les filles et menacent leur santé, et mettre en application le nouveau code pénal qui érige les violences sexuelles au rang de crime
- ratifier le Protocole à la CADHP et le Protocole à la CEDAW



**Etat des ratifications :**

**Convention CEDAW : ratifiée (1992)**

**Protocole à la CEDAW : signé (2001)**

**Protocole à la CADHP : signé (2003)**

### Contacts presse :

**Gaël Grilhot : +33-1 43 55 90 19 / +33-6 72 28 42 94 - ggrilhot@fidh.org**

**Karine Appy : +33-1 43 55 14 12 / +33-6 48 05 91 57 - kappy@fidh.org**

# fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

**La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)**

[www.fidh.org](http://www.fidh.org) et <http://blog.gardonslesyeuxouverts.org/>



**Femmes Africa Solidarité (FAS)**

[www.fasngo.org](http://www.fasngo.org)



**The African Centre for Democracy and Human Rights Studies (ACDHR)**

[www.acdhrs.org](http://www.acdhrs.org)



**Women's Aid Collective (WACOL)**

[www.wacolnigeria.org](http://www.wacolnigeria.org)



**Women in Law and Development in Africa (WILDAF)**

[www.wildaf.org](http://www.wildaf.org)



**Women and Law in Southern Africa (WLSA)**

[www.wlsa.org.zm](http://www.wlsa.org.zm)

**Toutes les informations sur la campagne sont disponibles sur le blog :  
[www.africa4womensrights.org](http://www.africa4womensrights.org)**